

Le représentant légal

Nom			
Prénom			
Adresse			
Commune		Code Postal	
N° de téléphone			
N° de téléphone du travail			
e-mail			
facebook			

Mon enfant prend un traitement

L'association UNISPHERES tout en prenant les assurances indispensables à la sécurité de tous ses adhérents, ne saurait se substituer à la responsabilité propre des parents. Notre responsabilité n'est engagée que dans le cadre des horaires de nos activités et durant la présence des responsables de l'association ou des professeurs à qui l'enfant est confié par vos soins. **Aucun enfant ne doit être laissé sans surveillance sur la voie publique ou à l'entrée de nos locaux hors de la présence d'un de nos responsables. Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de ce responsable.**

Autorisation de Droit à l'image

J'accepte que mon enfant apparaisse sur les photos et vidéos susceptibles d'être prises lors des cours et des manifestations publiques et j'autorise l'association UNISPHERES à fixer, reproduire et communiquer, sous toutes formes de supports connus et inconnus à ce jour, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits, les photographies et vidéos.

Je n'accepte pas que mon enfant apparaisse sur les photos et vidéos susceptibles d'être prises lors des cours et des manifestations publiques. **En cas de refus je note que mon enfant ne pourra pas participer aux manifestations externes.**

Signature du représentant légal



UNISPHERES
Cultures & Arts

Bulletin d'adhésion et d'inscription Pour les mineurs / Centre du Mouvement

> Merci d'écrire lisiblement svp

Nom			
Prénom		Age	
Adresse			
Commune		Code postal	
N° de téléphone			
Date de naissance			
e-mail			
facebook			

J'adhère à l'association UNISPHERES et à la **Fédération Française de Danse.**

Je reconnais avoir pris connaissance du **règlement intérieur** et l'accepter.

Autorisation de Droit à l'image

Si mes parents ne me donne pas l'autorisation d'apparaître sur des photos et des vidéos, je m'engage à le signaler avant les prises de vue mais je ne pourrai pas participer aux manifestations externes.

Fait à : le :

Signature de l'adhérent (e)

Adhérent N°

Discipline(s) choisie(s)	Jour	Heure	Montant
Chèques à l'ordre d' Unisphères		Adhésion	5 €
		Total	

Possibilité offerte de régler en 9 fois . Merci d'indiquer au dos de chaque chèque le mois d'encaissement.				
Septembre	15-oct.-16	15-nov.-16	15-déc.-16	15-janv.-17
 				
15-févr.-17	15-mars-17	15-avr.-17	15-mai-17	15-juin-17

Chèque à l'ordre de la FFD	licence	19 €
----------------------------	---------	------

Liste des documents à fournir pour l'inscription	
<input type="checkbox"/>	Le bulletin d'adhésion signé (enfant+parent pour les mineurs)
<input type="checkbox"/>	La totalité des règlements
<input type="checkbox"/>	Le chèque pour la Licence FFD
<input type="checkbox"/>	Une enveloppe timbrée au nom de l'adhérent
<input type="checkbox"/>	Un Justificatif en cours de validité pour le tarif réduit
<input type="checkbox"/>	Sous 15 jours, un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique de ou des activités choisies.

Tarifs pour la saison	Cours de 1h	Atelier de 1h15	** Cours supplémentaire
Plein tarif	310 €	350 €	170 €
* Tarif réduit	290 €	330 €	

* Sur présentation d'un justificatif pour : Enfant - Demandeur d'emploi - Famille nombreuse - Etudiant - Retraité.

** Voir condition dans règlement intérieur ou sur www.unispheres.fr

Pour suivre l'actu, n'hésitez pas à vous inscrire à la Newsletter.

L'équipe vous tiendra informé des temps forts par mail.

Pour Rappel

> Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

> L'inscription est contractée pour la totalité de la saison.

> L'engagement financier est pris sur la totalité des cours.

> Les cours manqués par l'adhérent ne sont, ni remboursables, ni rattrapables ni, reportables sur la saison suivante, ni cessible à une autre personne. Les tarifs tiennent compte de l'absence de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

> Le Certificat médical est à présenter au plus tard dans les 15 jours suivants l'inscription.

ATTENTION !

LE CERTIFICAT MEDICAL, Article 3 du règlement intérieur

> Sans ce certificat, l'adhérent ne sera admis à participer aux activités que lorsqu'il sera en mesure de présenter le certificat médical demandé, sans pouvoir prétendre aux remboursements des cours manqués.